

# Les Servantes de Marie d'Anglet face aux lois anti- congréganistes 1901-1904



Sœur Jacqueline **Bordenave**\*

*La Congrégation des Servantes de Marie, est en 1901, bien implantée en Pays Basque nord avec 31 maisons. La législation répressive de 1901 à 1904 contraint à la fermeture de toutes les écoles et au retrait des petites communautés de sœurs. Cette situation entraîne la sécularisation d'environ 1/5 de l'effectif des religieuses pour sauvegarder les écoles chrétiennes. Pour survivre la Congrégation se replie en Espagne du Nord et s'exile en Amérique.*

Mots Clé : Cestac. Servantes de Marie. Sécularisation. Lois anticongréganistes.

*1901ean Andre Mariaren Mirabeak Kongregazioa ongi ezarria zegoen Ipar Euskal Herrian, 31 etxe zituela bertan. 1901-1904 urte bitarteko legeria errepresiboak eskola guztiak ixtera eta mojen komunitate txikiak kentzera behartu zuen. Egoera horrek lekaide horietako bosten baten sekularizazioa ekarri zuen eskola girstinoak salbatzearren. Kongregazioa, iraun beharrez, Espainiako iparraldera erretiratu eta Ameriketara erbesteratu zen.*

Giltza-Hitzak: Cestac. Andre Mariaren Mirabeak. Sekularizazioa. Kongregazioen aurkako legea.

*La Congrégación de las Siervas de María está, en 1901, bien implantada en el País Vasco norte con 31 casas. La legislación represiva de 1901 a 1904 obliga al cierre de todas las escuelas y a la retirada de las pequeñas comunidades de monjas. Esta situación lleva la secularización de más o menos 1/5 del efectivo de las religiosas para salvar las escuelas cristianas. Para sobrevivir, la Congregación se retira en España del Norte y se exilia en América.*

Palabras Clave: Cestac. Siervas de María. Secularización. Ley anticongregacionista.

---

\* Notre Dame du Refuge. F-64600 Angelu / Anglet.

La Congrégation des Servantes de Marie a été fondée, en 1842, par un prêtre de Bayonne, le Père Louis Edouard Cestac.

Vicaire à la Cathédrale, l'Abbé Cestac est bouleversé par la situation des fillettes errantes et par celle des jeunes victimes de la prostitution. Pour les premières il fonde en 1836, une maison d'accueil à Bayonne et pour les secondes, en 1839, un espace re-créateur, Notre Dame du Refuge à Anglet.

Poussées par le même élan évangélique, quelques personnes bénévoles dont sa sœur Elise, s'engagent auprès de lui, pour le service de ces enfants et de ces jeunes. Quatorze de ces collaboratrices se consacrent à Dieu et deviennent les premières Servantes de Marie en 1842. Quelques années plus tard, en 1851, pour quelques jeunes repenties désireuses, elles aussi, de se donner à Dieu s'ouvre la Communauté des Bernardines.

Pour offrir aux fillettes et aux adolescentes des campagnes, instruction et éducation, le Père Cestac fonde, à partir de 1852 des écoles et des ouvroirs dans les villages.

A sa mort, le 27 mars 1868, on peut compter une centaine d'établissements à travers toute la France.

Ce développement de la Congrégation se prolongera jusqu'à la crise de 1901-1904 que nous allons aborder.

Nous camperons d'abord la situation en 1901 de la présence des Servantes de Marie en Pays Basque nord. Puis nous évoquerons ces trois années où la Congrégation se trouve aux prises avec une législation persécutrice et ses conséquences. Enfin nous présenterons les démarches de survie engagées.

## **1. LA CONGREGATION EN 1901**

### **1.1. Situation canonique**

La Congrégation des Servantes de Marie a été canoniquement instituée, le 6 janvier 1842, par l'Evêque de Bayonne, Mgr Lacroix.

En 1901, elle n'a pas encore totalement le statut de droit pontifical, mais les démarches sont en cours. La Congrégation entretient donc, un lien canonique encore très étroit avec l'évêque de Bayonne. Ce dernier, Mgr Jauffret, au siège de Bayonne depuis 1889, voit sa santé s'affaiblir. Il décèdera le 16 juin 1902 et le Vicaire Général, Mgr Diharce assurera la vacance de 1902 à 1906.

## **1.2. Situation légale**

La Congrégation a obtenu la reconnaissance légale le 14 décembre 1852, sous Napoléon III. A part l'Orphelinat Saint Léon, à Bayonne, aucun autre établissement tenu par les Servantes de Marie n'a de reconnaissance légale.

## **1.3. Physionomie et vitalité**

En 1901, la Congrégation compte 990 membres environ (sans compter les novices) dont 560 sont enseignantes. Remarquons que plus de la moitié des religieuses sont dans l'enseignement primaire, sauf trois pensionnats.

Les résidences des Servantes de Marie se répartissent sur 13 départements en France et un pensionnat à Saint-Sébastien.

La Supérieure Générale, Mère Marie Isabelle (Caroline Perguilhem) originaire de Sainte Suzanne (64), a été réélue pour un troisième mandat en 1899 et est âgée de 55 ans.

La Congrégation connaît une bonne vitalité. De nombreuses jeunes entrent au noviciat. On compte une moyenne annuelle de 30 nouvelles professes depuis une dizaine d'années.

Sur les cinq dernières années (1895-1900) on repère deux à trois nouvelles fondations par an. Et en Pays Basque Nord, au cours de cette période, nous notons l'ouverture :

- à Bayonne, en 1895, du Foyer Sainte Anne pour l'accueil des employées de maison ;
- à Bayonne, en 1896, de la communauté au service de la Clinique Lafourcade ;
- à Béguios, en 1898, d'une petite communauté au service de la Paroisse ;
- à Sauguis, en 1889, d'une école libre.

Ajoutons qu'en 1900, se prépare la fondation d'une école libre à Musculdy qui n'aboutira pas.

## **1.4. Présence des Servantes de Marie en Pays Basque**

Sans compter la Maison-Mère d'Anglet, avec ses divers services (éducatifs, sociaux, religieux), nous dénombrons en 1901, en Pays Basque, 31 communautés de Servantes de Marie.

Détaillons ces communautés selon leur activité principale ; nous trouvons :

- 22 écoles primaires :
  - 10 sont communales (Arcangues - Biarritz - Bidart - Bayonne Saint-Etienne - Larressore - Macaye - Méharin - Mendionde - Saint-Jean-le-Vieux - Saint-Martin-d'Arrosa) ;
  - 12 sont libres ou privées (Arraute - Barcus - Béhobie - Chéraute - Halsou - Hendaye - Irisarry - Luxe - Ordiarp - Ossès - Sauguis - Saint-Palais) ;

A ces 12 écoles privées, nous devons ajouter l'école interne à l'Orphelinat Saint-Léon de Bayonne.

  - 5 communautés au service de Collèges et de Séminaires (à Bayonne, Saint-Louis de Gonzague et Grand Séminaire ; Petit Séminaire de Larressore ; Collèges de Hasparren et de Mauléon).
  - 3 communautés au service d'activités sanitaires et sociales, à Bayonne (Clinique Lafourcade - Œuvre de Sainte-Anne - Orphelinat Saint-Léon).
  - 1 communauté au service de la Paroisse à Béguios.

Le total des religieuses, Servantes de Marie, impliquées dans tous ces engagements s'élève à 157.

## **2. LA CONGREGATION AUX PRISES AVEC LA NOUVELLE LEGISLATION**

Le point de départ est la loi du 1er juillet 1901, sur le contrat d'association. Loi de liberté, elle reconnaît la liberté d'association. Nous lisons :

Article 2: Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation, ni déclaration préalable.

Par contre, elle est une loi de contrôle et d'exception pour les Congrégations auxquelles elle réserve tout le titre III. Relevons :

Article 13: Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi... Elle ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu par le Conseil d'Etat (article modifié par la loi du 8 avril 1942).

Rappelons que la Congrégation des Servantes de Marie est légalement reconnue. Mais que penser de ses établissements particuliers ?

**Le 5 décembre 1901**, le Ministre de l'Intérieur et des Cultes, M. Waldeck-Rousseau, dans une circulaire aux Préfets, précise que "l'autorisation accordée à une Congrégation ne couvre pas les succursales" et qu'une

"demande en autorisation devait être produite à leur égard" avant le 15 janvier 1902.

**Le 27 décembre 1901**, la Congrégation dépose les dossiers de demande d'autorisation pour 22 établissements, parmi lesquels ceux de Béhobie, Chéraute, Hendaye, Mendionde (récépissé conservé).

Pour tenir compte de la date butoir du 15 janvier 1902, la Congrégation adresse les demandes d'autorisation pour 137 établissements situés dans les treize départements. Le récépissé n° 816 bis conservé du **13 janvier 1902** en fait foi.

Mis en difficulté aux élections du printemps 1902, M. Waldeck-Rousseau démissionne. Son successeur, M. Emile Combes va mener une politique des plus radicales.

Aux vacances d'**été de 1902**, la Congrégation enregistre la laïcisation d'écoles communales. Nous en comptons 7 (7 sur 10) au Pays Basque. Il reste Biarritz, Mendionde, Saint-Jean-le-Vieux.

**Le 22 octobre 1902**, la Congrégation dépose une nouvelle demande d'autorisation pour Arcangues et Bidart avec de nouvelles activités : soin des malades, travaux de sacristie et ouvroir (récépissé du 4 novembre 1902 conservé).

Janvier 1903, l'étau se resserre. La demande d'autorisation avec des activités autres que l'enseignement pour Arcangues et Bidart (cf. 22 octobre 1902) est rejetée le 15 janvier 1903. Le Préfet transmet le refus en donnant huit jours pour le retrait des sœurs.

En mai-juin arrivent une série de notifications du rejet d'autorisation :

- datée du 11 mai 1903 pour 41 établissements des Pyrénées Atlantiques dont 17 sont en Pays Basque ;
- datée du 24 mai 1903 pour l'école de Béhobie ;
- datée du 29 mai 1903 pour Chéraute.
- datée du 3 juin 1903 pour Mendionde et Hendaye.

Dans sa réponse le Ministre de l'Intérieur et des Cultes, E. Combes, précise qu'il n'a même pas transmis les dossiers au Conseil d'Etat.

En conséquence, les 12 écoles libres tenues par des Servantes de Marie en Pays Basque, devront fermer au 1er août 1903. De plus il ne pourra y avoir de communauté religieuse dans les localités où les écoles ont été laïcisées.

Le mois d'août 1903 voit le retour à la Maison-Mère de beaucoup de sœurs venant des paroisses. C'est à cette époque que commence la sécularisation de nombreuses sœurs.

Le 14 novembre 1903 un courrier toujours signé d'E. Combes précise que les nouvelles demandes faites pour les établissements de Méharin, Bayonne-Saint Etienne, Macaye, Larressore et Ossès sont rejetées.

Le 7 juillet 1904 une dernière loi met le comble à toutes les mesures répressives en édictant la suppression de l'enseignement congréganiste.

Le 22 août 1904 la communauté de Biarritz reçoit notification de se retirer dans un délai de un mois. Nos annales gardent mémoire de ce qu'écrivait le "Courrier de Biarritz" racontant le départ des Religieuses expulsées de leur propre maison le 20 septembre 1904.

Le 4 octobre 1904 "un commissaire spécial –note les Annales- nous apporte... l'ordre de tenir fermées au public nos chapelles de Notre Dame (du Refuge), du Pensionnat et du (Monastère) de Saint Bernard".

Que reste-t-il, en cette fin d'année 1904, des 31 maisons de Servantes de Marie en Pays Basque ? Nous en comptons huit, mais quelques unes sont en sursis, comme à Saint-Jean-le-Vieux, au Grand Séminaire, au Petit Séminaire de Larressore et à Béguios.

En définitive subsisteront :

- Les 3 œuvres sanitaires et sociales de Bayonne (Orphelinat, Œuvre de St Anne et Clinique Lafourcade).
- Les 2 communautés au service des Collèges de Mauléon et de Hasparren.

### **3. CONSEQUENCES**

#### **3.1. Répercussions sur la vie de la Congrégation**

La fermeture d'une centaine d'écoles et le refus d'autorisation pour maintenir des communautés entraînent de cruelles conséquences sur la vie matérielle et spirituelle de la Congrégation.

L'année 1903 est particulièrement douloureuse au point de vue religieux. Par prudence on n'accepte pas de postulantes. L'avenir semble si menacé que la profession perpétuelle d'un certain nombre de religieuses est ajournée.

Le 16 mai 1903, les Pères de Bétharram, aumôniers à Notre Dame du Refuge, doivent se disperser, victimes eux aussi du refus d'autorisation. La séparation est fortement ressentie par la communauté. Mgr Diharce, vicaire capitulaire envoie deux Missionnaires de Hasparren (P.P. Héguagaray et Belzunce) en attendant la nomination de l'abbé Etchebarne, prêtre de l'Oratoire, forcé d'abandonner sa famille religieuse et d'intégrer son diocèse d'origine. Il est de Biarritz.

Le renouvellement de l'Institut fléchit. A partir de 1903, la moyenne annuelle des nouvelles professes sortant du noviciat est de 7 et même en 1905 il n'y en a aucune.

La Supérieure Générale note dans son rapport de 1908 :

... quelques familles affolées nous réclamèrent les jeunes religieuses, d'autres nous quittèrent...

Nous pouvons dénombrer 18 sorties de l'Institut en 1903 et 12 en 1904.

### **3.2. La sécularisation**

Un bon nombre de sœurs se sécularisèrent avant tout pour sauvegarder les écoles chrétiennes. Comme le précise la Supérieure Générale, en 1908 :

L'Institut a dû séculariser 207 religieuses pour continuer les écoles chrétiennes dont elles étaient chargées...

En août et en octobre 1903, la Supérieure Générale demande à Rome l'autorisation pour séculariser un certain nombre de religieuses. Le Rescrit du 17 octobre 1903, conservé précise :

La Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers accorde à l'Ordinaire de Bayonne, le pouvoir –du consentement de la Supérieure Générale et d'accord avec l'Evêque du lieu– de délier du lien qui les rattache à leur propre Institut, les sœurs dont il est question, de telle sorte qu'elles puissent rentrer dans l'état laïc... (traduction du Rescrit).

Sur le registre côté et paraphé par le Sous-Préfet de Bayonne le 7 avril 1903, selon l'obligation de l'article 15 de la loi du 1er juillet 1901, nous comptons :

– pour l'année 1904 : 20 dont 1 professe temporaire.

Comment vont vivre ces sœurs sécularisés ? Dans la lettre d'envoi du rescrit à l'une d'elle, Mgr Diharce, précise :

En conséquence, en vertu dudit rescrit, vous êtes dispensée de vos vœux de pauvreté et d'obéissance. Mais le vœu de chasteté vous reste.

La sécularisation rapide et massive permet le maintien de très nombreuses écoles libres. Ceci ne manque pas d'inquiéter les pouvoirs publics. Ils cherchent à savoir si la sécularisation est bien effective. Il s'en suit une série de démarches policières (interrogatoires, perquisitions) auprès de la Supérieure Générale.

En ce qui concerne les maisons et les "sécularisées" du Pays Basque, notons, au cours de l'année 1904: enquêtes sur la maison de Luxe, les

"sécularisées" de Barcus, celles de Saint-Palais, celles d'Arraute au service de M. Pierre Dagueneit. Un interrogatoire sur la maison d'Ossès où résident des Bénédictines sécularisées. On demande quelles conventions ont été faites avec ces religieuses. Une perquisition sera menée, à ce sujet, en juin.

Mais aucune situation en Pays Basque ne donne lieu à procès.

## **4. SURVIE**

### **4.1. Repli en Espagne (1903-1905)**

La Congrégation a depuis sa fondation de forts liens avec l'Espagne. Elle compte un certain nombre de membres d'origine espagnole. De nombreuses familles d'Espagne confient au Pensionnat d'Anglet, ouvert depuis 1871, leurs jeunes filles. Depuis longtemps les ateliers de lingerie et de broderie du Refuge sont bien connus au-delà des Pyrénées.

De plus en 1882, un Décret Royal du 16 janvier autorise la Congrégation à s'implanter en Espagne et à ouvrir un Pensionnat à Saint Sébastien.

Aussi en 1903, quand les maisons de France doivent se fermer, c'est tout naturellement que la Congrégation se tourne vers l'Espagne. Dès le mois de juin 1903, une communauté de 4 Servantes s'établit à Oviedo, grâce à la famille d'une sœur. En août, la communauté d'Hendaye se transfère à Fontarrabie et celle de Béhobie à Irun, pour y poursuivre leurs activités.

Des bienfaiteurs, des connaissances ou les sœurs de Saint Sébastien aideront à trouver de nouvelles possibilités d'implantations. Les Servantes de Marie acceptent de se dévouer à diverses formes d'éducation: cours de français, école dominicale, écoles où la place des arts ménagers feront leur succès. Parfois elles ajoutent les soins aux malades et des services à la paroisse.

Sur ces bases, la Congrégation ouvre

- en 1903 : 11 résidences  
7 en Guipúzcoa (en plus de Fontarrabie et d'Irun : Hernani, Cegama, Motrico, Andoain, Oyarzun)  
4 aux Asturies (Pola de Lena, La Felguera, Noreña)
- en 1904 : 4 résidences en Guipúzcoa (Azpeitia, Azcoitia, Beasain, Villafranca)
- en 1905 : 3 résidences  
en Vizcaya (Somorrostro) ; en Álava (La Guardia)  
aux Asturies (Pola de Sierro)



Quelle est globalement la situation de la Congrégation, en Europe, en 1905 ? On compte :

- 13 maisons en Pays Basque Sud, avec 98 sœurs ;
- 5 maisons aux Asturies avec 33 sœurs.

Ces implantations au-delà des Pyrénées, représentent pour la Congrégation une situation de repli. Car dès qu'il devient possible de ré-ouvrir en France, les religieuses sont rappelées. Ainsi dans les années 1920, 7 maisons sont fermées malgré parfois les regrets exprimés.

#### **4.2. Exil en Argentine (1905)**

Dans la région de Buenos Aires, des Basques influents ont fondé en 1904, la Société "Euskal Echea". Pour ses œuvres d'éducation et de bienfaisance, la Société souhaite des religieux et des religieuses. Notons que les Servantes de Marie sont connues, du Président de la "Euskal Echea", Monsieur Errecaborde, originaire de Sauguis, du secrétaire, le Père Laphitz, Bétharramite.

Le Révérend Père Ignace Gracy, ancien Maître des Novices de l'Abbaye de Belloc et Prieur du Monastère del Niño-Dios (Victoria - Province Entre-Rios) est chargé, en février 1905, du premier contact avec la Supérieure Générale des Servantes de Marie. Encouragées par Mgr Diharce, les Responsables de la Congrégation se montrent favorables. Et le 28 juillet 1905, la "Euskal Echea", par la plume de son Président, demande officiellement 5 religieuses de langue basque.

Cinq Servantes de Marie originaires de Bidarray, d'Irissarry, d'Amorots et deux de Hasparren, sont choisies pour cette mission d'au-delà des mers. La plus âgée a 48 ans et la plus jeune 27. Trois sont enseignantes, une maîtresse d'ouvrage et la dernière cuisinière.

C'est dans l'émotion que se font les adieux à la Communauté de Notre Dame du Refuge, le 30 septembre 1905. Les missionnaires embarquent à Barcelone le 3 octobre pour une traversée de 22 jours.

La petite communauté s'installe à Buenos Aires où elle ouvre en mars 1906, le premier collège de la "Euskal Echea". Aux programmes officiels, les sœurs ajoutent le basque, le français et les travaux manuels.

A partir de décembre 1905, la "Euskal Echea" fait construire à Llavallol, à 25 km de la capitale, les bâtiments où trouveront place les diverses œuvres projetées. Pour ces nouveaux services éducatifs et sociaux, la Congrégation envoie en septembre 1907, un second groupe de 10 sœurs. Sept de ces religieuses iront à Llavallol au service des personnes âgées, des orphelines et autres élèves.

D'autres groupes viendront grossir les rangs :

- en 1908 : 9 sœurs.
- en 1909 : 6 sœurs

C'est ainsi que ces 30 premières missionnaires enracineront la Congrégation des Servantes de Marie en terre latino-américaine.

Après la guerre de 1914-1918, même si les textes législatifs demeurent en vigueur, le climat politique permet à la Congrégation de retourner dans bon nombre de paroisses du Pays Basque. Sur les 25 communes où elle était présente en 1901, 8 ne voient pas de communauté de Servantes de Marie (Béguios, Béhobie, Chéraute, Halsou, Macaye, Ossès, Ordiarp, Sauguis St-Etienne).